

Séance du 24 MAI 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Pommiez, Mme Dufrière, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjointes ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Labayle à M. le Maire, Mme Durruty à M. Saussié ; M. Massé à Mme Dufrière ; M. Delas à Mme Darmendrail, M. Trunet à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Chevrel à M. Lozano ; Mme Bordenave à Mme Ipharraguerre, Mme Boé à Mme Lauqué ; Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AFFAIRES CULTURELLES - Avenant convention Amicale Porte d'Espagne.

Madame Dufrière présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération en date du 16 février, une subvention d'un montant de 25 000 € a été votée au bénéfice de l'Amicale Porte d'Espagne pour le fonctionnement de l'association et la réalisation du marché médiéval 2006.

La convention d'attribution dans son article 6 – alinéa 3 prévoyait :

- une aide au fonctionnement général de l'association d'un montant de : 10.000 euros ;
- une aide au règlement du loyer pour le local d'entreposage des costumes et décors (3 000 €) ;
- une somme de 12 000 € pour le Marché Médiéval 2006, pour les animations qui seront réalisées à cette occasion et dont les dépenses seront supportées par l'association.

Je vous propose de modifier ainsi le 3^{ème} paragraphe de cet alinéa qui deviendrait :

Pour les dépenses d'animation supportées par l'association à l'occasion du Marché Médiéval 2006, une subvention d'un montant correspondant aux droits d'occupation du domaine public réellement perçus. Cette somme ne pourra cependant être inférieure à 12.000 €, ni excéder un plafond de 20.000 €

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Député-Maire à signer cet avenant.

Adopté.

Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave votent contre.

Mme Peyrucq, M. Larralde votent contre.

Mme Baratchart-Damestoy s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.